

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire .

Par **cocodrac**, le **28/07/2008** à **22:46**

J'ai demandé le divorce il y à 2 ans mon épouse l'a refusé, nous sommes séparés depuis juin 2007,notre fils cadet vis avec moi.rnDepuis le 01.01.2008 je vis avec mon amie. Ce week-end un huissier est venu à 6 heure du matin faire un constat d'adultère. 2 jours avant j'avais eu un courrier de l'avocate de ma femme me signifiant qu'elle demanderait 70000€ de prestation compensatoire en cas de procédure longue et qu'elle serait prête à étudier une proposition à 50000€ en cas de procédure courte, alors que nous sommes déjà à plus d'un an de séparation.rnElle essaye de se faire passer pour analphabète alors qu'elle était assistante maternelle, elle a 42 ans et prétends ne plus pouvoir travailler.rnQuels sont les risque que j'encours suite à ce constat?rnNe peut-on pas assimiler ce comportement à du chantage?rnMerci d'avance pour vos reponses.